

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31 portant autorisation de tombola au profit des œuvres du Secours Catholique

n° 31

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1967

Date de publication
7 janvier 1967

Date du numéro
1 mars 1967

TEXTE INTÉGRAL

Mine Constant, présidente de la délégation diocésaine du Secours catholique de Djibouti, est autorisée à organiser une tombola composée de 20.000 billets de 100 francs l'un, dont le Produit sera exclusivement affecté aux besoins du Secours Catholique pour ses œuvres.